



A l'écoute d'un texte

Galates 3.21-25

JE M'APPROCHE

Notre texte est au centre d'un passage (v.15 à 29), encadré par des mentions de la descendance d'Abraham (4 aux v.16 et 19, et 1 au v.29), et qui vise à montrer la supériorité de la promesse sur la loi. Cette supériorité se fonde sur plusieurs arguments se combinant ainsi :

- ◆ la promesse à Abraham et à sa descendance (v.16) est antérieure à la loi (v.17),
- ◆ ce n'est pas par la loi mais par la foi en la promesse que s'obtient l'héritage (v.18, 29),
- ◆ la loi a été donnée dans l'attente de la révélation de la foi (v.23), c'est-à-dire de Jésus (v.22, au centre de notre texte) qui accomplit la promesse.

J'OBSERVE

- ◆ Au début de ce passage, quel ton est employé par Paul ?
- ◆ Le verset 22 commence par un « mais ». Dès lors, quel est le lien entre les versets 21 et 22 ? Quel synonyme de « loi » (v.21) trouve-t-on au v.22 ?
- ◆ Quels mots reviennent plusieurs fois dans ce texte ? Ont-ils plusieurs sens ? Sont-ils à connotation négative ou positive ?
- ◆ Au v.23, relevez un terme (en dehors de « foi ») déjà présent au v.22. Relevez au v.23 un autre terme qui lui est intimement associé, qui par contre n'était pas présent au v.22. Quelles places, quels rôles ont ces mots au sein de l'argumentation de Paul ?
- ◆ Qu'est-ce que cherche à prouver Paul par les versets 24-25 ? Comment s'y prend-il ? Quel lien avec ce qui précède ? (Relevez le « ainsi »).
- ◆ Quelles sont les métaphores employées ? Que suggèrent-elles ?

JE COMPRENDS

Une fois n'est pas coutume, nous nous arrêterons ici sur quelques notions clés, importantes pour notre texte ainsi que pour l'ensemble de la lettre :

La loi. Mot très fréquent dans Galates (32 mentions) et dans ce court passage (5 mentions). C'est dire ici son importance. Une des difficultés réside dans les divers sens de ce mot. Par exemple, en 5.23 il s'agit de la loi morale résumée dans les dix paroles. Ici, loi signifie « régime de la loi », « économie des observances légales ». Souvent Paul attribue à ce régime de la loi une fonction indispensable mais négative, elle révèle le péché mais elle ne peut faire vivre (v.21).

La foi. Le plus fréquent mot du passage (6 mentions avec en plus, au v. 22, le verbe correspondant, les « ayant la foi »). Cette fréquence est tout un symbole : là où la loi abonde, la foi surabonde ! Dans ce passage, le mot foi a un sens spécial, il ne concerne pas celle des individus (comme dans Hébreux 11) mais le régime du salut par la foi, dont le critère d'identification est donné. C'est la foi de Jésus-Christ (v. 22), elle va être révélée (v.23) et venir (v.23, répété au v. 25), pratiquement identifiée à Jésus lui-même et à sa venue. Elle représente donc un contrepois au régime légal, l'économie de la promesse, de la grâce, qui justifie (v.24, en opposition à la loi incapable d'apporter la justice, v.21).

Enfermer (sous le péché, v.22). Ce terme, rare dans le NT (4 mentions dont 2 dans notre texte), veut dire : faire prisonnier, mettre en captivité, sous bonne garde (v.23), ou attraper du poisson (Lc 5.6). La force de l'image, sa charge émotionnelle, sa répétition en font ici une idée majeure. D'autant plus qu'il est redoublé, v 23, par un synonyme à connotation plus positive d'origine militaire : veiller sur, faire bonne garde. Cette double image est utilisée pour décrire la condition de toute personne voulant se sauver par une observance légale, elle peut se croire protégée, mais en réalité elle s'enferme et s'enferme elle-même en prison.

Faire vivre. Mot très fort, assez rare (14 mentions dans le NT). Ici, 1 mention, négative, pour dire ce dont la loi n'est pas capable. Mais le reste du passage sous-entend comment, de manière positive, la promesse réalisée en Jésus va accomplir ce don, cette transmission de la vie. En fin de compte, l'opposition entre obéissance de la loi et obéissance de la foi (Rm 1.5) se radicalise. Ce ne sont pas deux modes de fonctionnements différents d'une même humanité, c'est un changement total d'humanité : « le premier homme... devint un être vivant... le dernier Adam, lui, est devenu un esprit qui **fait vivre** » (1 Co 15.45). Tous les hommes, postérité d'Adam, s'enferment dans une économie légale impuissante à sauver ; une autre descendance, celle d'Abraham et de la promesse, va former une autre humanité, à la suite du Christ son premier-né, et qui, par la foi, sera justifiée (v.24).

Surveillant. Le mot original (pédagogue, « qui conduit l'enfant »), rare dans le NT (3 mentions, 2 ici), risque d'induire en erreur. Dans l'Antiquité c'était un esclave, généralement représenté un bâton à la main, chargé de conduire un enfant à l'école en veillant à sa sécurité et à son obéissance. Fonction positive, pouvant inclure des apprentissages élémentaires, même si elle était rigoureuse et limitée dans ses objectifs et dans le temps. Paul ne se borne pas aux aspects négatifs de la loi ; un des grands intérêts de ce texte est de souligner son rôle positif. Lorsque l'enfant est avec le maître d'école, il n'est plus sous le régime du surveillant, il commence l'apprentissage d'une vie abondante. La tâche d'obéissance reste implicite mais la fonction essentielle est autre et infiniment supérieure. Le surveillant qui mène au Christ est une autre métaphore de ce transfert d'une économie répressive à un règne de grâce et d'amour qui fait vivre, salut permettant le développement de l'être total vers la maturité et la plénitude.

J'ADHERE

1. « Une loi qui fasse vivre » (v.21) : n'y a-t-il pas des structures légales permettant le vivre ensemble (par ex : l'état de droit) ? Quels en sont les avantages mais aussi les limites ? Quelle différence faire avec le régime de la loi dont parle Paul, qui ne peut ni faire vivre ni justifier ?
2. « L'Écriture enferme tout sous le péché » (v.22) : comment comprendre cette assertion ? Rm 7.9, 10 peut-il nous y aider ? Quelles aspirations provoque le fait de se savoir enfermé sous le péché ?
3. La loi est-elle une étape obligée dans le processus de croissance chrétienne ? Notez à ce sujet la progression quant au rôle de la loi révélé par les mots « enfermés, gardés, surveillant ». Où en suis-je ?
4. Comment la loi peut-elle conduire à Christ ? Mes échecs à observer cette loi ne me poussent-ils pas à rechercher « Christ en moi, l'espérance de la gloire » ?
5. Si la foi représente une protection sécuritaire facile à discerner, où se trouve cette protection dans le régime de la foi ? Qu'est-ce qui va me garantir contre les excès et dérives en tous genres, laxisme, mysticisme, présomption... ?

JE MEDITE

Illustrons la différence entre le régime de la loi et celui de la foi. Les crustacés possèdent une carapace extérieure, rugueuse, protectrice mais dure et relativement rigide. Leur croissance discontinue comporte des mues, périodes de grande vulnérabilité. On pourrait les comparer au « régime de la loi » : cadre bien visible, rassurant, mais enfermant l'individu. Les mammifères, grâce à leur squelette interne, à leur sang chaud, ont une croissance régulière, plus poussée, une robustesse associée à une souplesse dans les postures et une aptitude supérieure aux communications interindividuelles. C'est ce que fait le « régime de la foi », grâce à l'intériorisation de la loi et la vie intérieure chaleureuse qui favorise la croissance (« jusqu'à la stature parfaite »), la liberté de mouvement, le développement des facultés - qu'aucune carapace n'entrave - de disponibilité, de proximité et d'accueil de l'autre.